



Focus n° 14 –
16/01/13

- ▶ [Le guichet électronique de la ville d'Anvers étend ses services](#)
- ▶ [Le chat plus sûr grâce à l'utilisation de la Kids-ID](#)

[La Direction générale Institutions et Population :](#)

- est un département du Service public fédéral Intérieur
- produit et gère la carte d'identité électronique, la carte d'étranger et la Kids-ID
- gère le Registre national
- veille au bon déroulement démocratique des élections.



Envoyez toutes vos questions et remarques sur cette newsletter [en cliquant ici](#)

ou par E-mail : Koen.Schuyten@rrn.fgov.be

Focus sur 2013 !

La rédaction du Focus vous souhaite une excellente année 2013!

Au cours de l'année nouvelle, nous vous communiquerons régulièrement des informations sur les nouvelles applications eID ainsi que sur le registre national et les élections. Nous ferons également un compte-rendu des événements auxquels participera la DGIP.

Bonne lecture!

eID

Le guichet électronique de la ville d'Anvers étend ses services

La ville d'Anvers dispose depuis un certain temps d'un guichet électronique et téléphonique en plus de son guichet ordinaire. Depuis l'été dernier, si le client utilise le formulaire de demande par eID ou token, la ville délivre un certain nombre de documents de manière 100% automatique et par la voie électronique.

Depuis le 5 juillet, des actes de naissance peuvent être demandés de cette manière. Depuis le 3 octobre, il en est de même pour les actes de mariage et de divorce. Les extraits du casier judiciaire peuvent également être obtenus par ce biais depuis le 5 novembre.

Sur la page du guichet électronique, le client clique sur le lien vers le formulaire de demande avec eID/token. Le client est alors redirigé vers la page de Fedict où il doit encoder les données de son token ou le code de sa carte eID. C'est Fedict qui procède à l'authentification du demandeur. Le client complète ensuite le formulaire de demande et après qu'il a cliqué sur 'Envoyer', sa demande arrive dans le système midoffice (ce système procède à un certain nombre de vérifications: la personne en question a-t-elle droit au document ou est-il question de fraude ? Si tout semble être en ordre, le citoyen reçoit le document demandé, signé et muni du sceau de la commune, dans sa boîte mail dans les deux minutes. Il s'agit donc d'un document officiel ayant la même validité qu'un document que le citoyen irait retirer à la maison communale.

Le terme 'guichet électronique' a une signification très large. Il rassemble toute une série de demandes pouvant se faire par la voie électronique. Il y a plusieurs types de formulaires de demande. Le guichet électronique propose de nombreux formulaires (désignés sous l'appellation eForm) qui peuvent être immédiatement complétés et envoyés en ligne. Le client reçoit tout de suite un accusé de bonne réception de sa

demande. Cet accusé mentionne également le délai nécessaire au traitement de sa demande et ce qu'il doit éventuellement mettre en ordre (comme un virement par exemple). Parfois, la délivrance des documents demandés, par exemple un extrait du Casier judiciaire, peut également se dérouler automatiquement.

Le guichet électronique propose également des documents pdf. Le client peut les imprimer et les apporter au service auprès duquel il souhaite introduire une demande. Le client peut également envoyer ces documents par la poste, s'il choisit cette option. A terme, le but est de remplacer ces formulaires pdf par des formulaires envoyés de manière automatique.

Le système est très fiable et simple. Le citoyen ne doit plus s'en tenir aux heures d'ouverture de la maison communale et peut demander le document à n'importe quel moment. Il ne doit plus se déplacer et il gagne ainsi du temps.

Jasmin De Rijcker, responsable du projet: "Tous les actes de l'état civil à partir de 1980 ont été scannés. Ce sont surtout les citoyens de cette catégorie d'âge qui ont souvent besoin d'un acte de naissance, par exemple pour postuler pour un emploi. Jusqu'à présent, nous avons reçu 771 demandes d'actes de naissance, 48 demandes d'actes de mariage, 23 demandes d'actes de divorce et 133 demandes d'extraits du casier judiciaire. 60% des actes de naissance demandés avaient déjà été digitalisés et ont pu être immédiatement remis au citoyen. Nous projetons également de scanner les documents un peu plus anciens et de les enregistrer dans le système."

Dans un premier temps, les actes de naissance, les actes de mariage, les actes de divorce et les extraits du casier judiciaire sont envoyés automatiquement par la voie électronique lorsque la demande est faite au moyen de la carte eID ou d'un token. Le client peut toujours demander ces documents par le guichet électronique sans utiliser sa carte eID ou un token mais la délivrance prend alors quelques jours.

De plus, les actes de décès sont actuellement ajoutés dans le système. Pour d'autres documents, tels que la nationalité ou la composition de ménage, le client est redirigé vers le site www.mybelgium.be lorsqu'il souhaite faire la demande au moyen de sa carte eID. De tels documents peuvent également être demandés au moyen d'un e-formulaire ordinaire. Ces demandes ne se font plus via mybelgium.be.

E-loket

In het e-loket kan u op vier manieren formulieren opzoeken: via de A-Z, de zoekfunctie, thematisch en de top 10 van meest gebruikte formulieren. Vele formulieren kunt u online invullen, andere zijn afdrukbare pdf's of te gebruiken met uw elektronische identiteitskaart (eID).

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

Zoek ...

Zoeken op thema

- > [Leven](#)
- > [Mobiliteit](#)
- > [Vrije tijd](#)
- > [Werken](#)

Top 10 producten

- > [Gezinsamenstelling \(WIJZIGING!\)](#)
 - [Aanvraag uittreksel gezinsamenstelling \(eForm\)](#)
- > [Uittreksel uit het strafregister](#)
 - [aanvraag uittreksel uit strafregister \(eForm\)](#)
- > [Verhuis naar de stad](#)
 - [Aangifte verandering hoofdverblijfplaats \(pdf\)](#)
 - [Aangifte van adreswijziging \(eForm\)](#)
- > [Afvallickers](#)
 - [Afvallickers \(eForm\)](#)
- > [Ophaalkalender](#)
 - [Ophaalkalender of folders aanvragen \(eForm\)](#)
- > [Grofvuil](#)
 - [sorteergids huishoudelijk afval \(eForm\)](#)
- > [Ombudsvrouw](#)
 - [klachtenformulier ombudsvrouw \(eForm\)](#)
- > [Meldingskaart stad Antwerpen](#)
 - [Melding stedelijke dienstverlening \(eForm\)](#)
 - [Melding opruimen openbaar domein \(eForm\)](#)
 - [Melding straatbeeld \(eForm\)](#)
- > [Kinderboerderij](#)
 - [Kinderboerderij: aanvraag bezoek \(eForm\)](#)

Veel formulieren (aangeduid als eForm) kan u onmiddellijk online invullen en verzenden. U krijgt dan meteen een antwoord als uw aanvraag goed ontvangen is. In dat antwoord vindt u ook de verwerkingstijd die nodig is om uw aanvraag te behandelen en wat u eventueel nog in orde moet brengen (zoals een overschrijving bijvoorbeeld).

In het e-loket vindt u ook pdf-documenten. Deze kan u afdrucken en meebrengen naar de dienst waar u een aanvraag wil indienen. Of u kan deze documenten opsturen met de post.

Le chat plus sûr grâce à l'utilisation de la Kids-ID

Chatter sur Internet n'est pas sans danger. Des personnes moins bien intentionnées surfent souvent sur Internet. Inventus Software, une société IT de Saint-Nicolas, a développé un outil afin de sécuriser le chat pour les enfants. L'outil utilise la Kids-ID, la carte d'identité électronique pour enfants de moins de 12 ans.

MSN Messenger Service (Microsoft) est un protocole de chat et il a été utilisé dans différents programmes tels que MSN Live Messenger. Un programme actuel est remplacé par un programme plus sûr, celui-ci continue à utiliser le compte MSN. La personne avec laquelle on chatte doit également disposer de l'application. Avant que l'enfant commence à chatter, il doit se connecter au moyen de sa Kids-ID. Après l'enregistrement et l'activation de la Kids-ID, les données de l'utilisateur sont sauvegardées. Il s'agit du numéro de Registre national, du nom, de la ville, de l'adresse IP. Les heures de connexion et de déconnexion sont également enregistrées. Il sera demandé à toute personne qui procède à l'enregistrement et à la consultation si elle consent à figurer dans le log.


Seuls les enfants qui disposent d'une Kids-ID peuvent se connecter au système. On vise principalement les enfants entre 6 et 12 ans. La phase suivante consistera à développer un système permettant aux enfants de plus de 12 ans, qui utilisent leur eID. Le développement de la deuxième phase débutera fin 2013.

L'outil fonctionne avec des serveurs sécurisés. On tient à jour un registre des personnes qui se connectent et des heures de connexion. Si un problème survient ou en cas de discussion, il est toujours possible de le/la retracer dans le système. On peut vérifier quand et combien de temps l'enfant a eu des contacts. Le contenu des conversations n'est pas conservé.

Jan Muyldermans d'Inventus software: "En 2013, une phase de test aura lieu à Saint-Nicolas. Le projet sera évalué après celle-ci. Les premières réactions sont déjà positives. C'est surtout la 'traçabilité' qu'offre le système qui donne à de nombreux parents un sentiment de sécurité accru."

Un plug-in (un petit outil supplémentaire) sera également disponible pour le nouveau programme Skype de Microsoft qui permet de chatter en toute sécurité entre utilisateurs Skype et ce, au moyen de la Kids-ID. Cet outil sera complètement intégré au programme Skype existant.





Editeur responsable : Christiane Rouma
